

Modalités d'admission :

La commission d'admission prend en compte les critères publiés sur la plateforme ParcoursSup éclairés par les attendus en formation.

Les éléments pris en considération dans les dossiers scolaires sont issus à la fois des bulletins de première et terminale. Ainsi une attention particulière sera portée sur :

- Les notes de physique-chimie, de sciences de la vie et de la terre, de mathématiques, de biologie et physiopathologie humaines,
- de langues (Anglais).
- Les épreuves anticipées du baccalauréat, notamment les résultats de Français (écrit et oral), les travaux personnels encadrés, les activités interdisciplinaires et projets.
- Les résultats obtenus dans l'enseignement supérieur pour les étudiants en réorientation.
- Les parcours dans l'enseignement supérieur sont également pris en compte pour les étudiants en réorientation.

Une très grande attention sera portée sur l'ensemble des appréciations mentionnées sur ces bulletins.